- Le logiciel peut être protégé par une licence
- Sa fonctionnalité en tant que telle n'est pas protégeable.

Par exemple, le programme Word:

- Fait l'objet d'une protection juridique spécifique.
- Mais la fonctionnalité de Word : un logiciel de traitement de texte, n'est pas protégeable par Microsoft.

# Légalité et rétroingénierie



- Le logiciel peut être protégé par une licence
- Sa fonctionnalité en tant que telle n'est pas protégeable.

Par exemple, le programme Word:

- Fait l'objet d'une protection juridique spécifique.
- Mais la fonctionnalité de Word : un logiciel de traitement de texte, n'est pas protégeable par Microsoft.

# Légalité et rétroingénierie

• Légalité et rétroingénierie

Logiciels et propriété intellectuelle



- Le logiciel peut être protégé par une licence
- Sa fonctionnalité en tant que telle n'est pas protégeable.

Par exemple, le programme Word:

- Fait l'objet d'une protection juridique spécifique.
- Mais la fonctionnalité de Word : un logiciel de traitement de texte, n'est pas protégeable par Microsoft.

## Légalité et rétroingénierie

Logiciels et propriété intellectuelle

► Logiciel protégeable



- Le logiciel peut être protégé par une licence
- Sa fonctionnalité en tant que telle n'est pas protégeable.

Par exemple, le programme Word :

- Fait l'objet d'une protection juridique spécifique.
- Mais la fonctionnalité de Word : un logiciel de traitement de texte, n'est pas protégeable par Microsoft.

Droit de la rétroingénierie

Le logiciel ne doit pas avoir été piraté

Et:

- Soit la license le permet
- Soit cette rétroingénierie est effectué dans un but d'interropérabilité,

## Légalité et rétroingénierie

### Logiciels et propriété intellectuelle

- Logiciel protégeable
- ► Fonctionnalité en tant que telle non protégeable



- Le logiciel peut être protégé par une licence
- Sa fonctionnalité en tant que telle n'est pas protégeable.

Par exemple, le programme Word :

- Fait l'objet d'une protection juridique spécifique.
- Mais la fonctionnalité de Word : un logiciel de traitement de texte, n'est pas protégeable par Microsoft.

Droit de la rétroingénierie

Le logiciel ne doit pas avoir été piraté

Et:

- · Soit la license le permet
- Soit cette rétroingénierie est effectué dans un but d'interropérabilité,

## Légalité et rétroingénierie

Logiciels et propriété intellectuelle

- Logiciel protégeable
- ► Fonctionnalité en tant que telle non protégeable

Article 122-6-1 du code de la propriété intellectuelle



- Le logiciel peut être protégé par une licence
- Sa fonctionnalité en tant que telle n'est pas protégeable.

Par exemple, le programme Word:

- Fait l'objet d'une protection juridique spécifique.
- Mais la fonctionnalité de Word : un logiciel de traitement de texte, n'est pas protégeable par Microsoft.

Droit de la rétroingénierie

Le logiciel ne doit pas avoir été piraté

Et:

- · Soit la license le permet
- Soit cette rétroingénierie est effectué dans un but d'interropérabilité,

# Légalité et rétroingénierie

### Logiciels et propriété intellectuelle

- Logiciel protégeable
- ► Fonctionnalité en tant que telle non protégeable

## Article 122-6-1 du code de la propriété intellectuelle

Acquisition légale du logiciel



- Le logiciel peut être protégé par une licence
- Sa fonctionnalité en tant que telle n'est pas protégeable.

Par exemple, le programme Word :

- Fait l'objet d'une protection juridique spécifique.
- Mais la fonctionnalité de Word : un logiciel de traitement de texte, n'est pas protégeable par Microsoft.

Droit de la rétroingénierie

Le logiciel ne doit pas avoir été piraté

Et:

- · Soit la license le permet
- Soit cette rétroingénierie est effectué dans un but d'interropérabilité,

# Légalité et rétroingénierie

### Logiciels et propriété intellectuelle

- Logiciel protégeable
- ► Fonctionnalité en tant que telle non protégeable

## Article 122-6-1 du code de la propriété intellectuelle

- Acquisition légale du logiciel
- ► Soit:



- Le logiciel peut être protégé par une licence
- · Sa fonctionnalité en tant que telle n'est pas protégeable.

Par exemple, le programme Word :

- · Fait l'objet d'une protection juridique spécifique.
- Mais la fonctionnalité de Word : un logiciel de traitement de texte, n'est pas protégeable par Microsoft.

Droit de la rétroingénierie

Le logiciel ne doit pas avoir été piraté

Et:

- Soit la license le permet
- · Soit cette rétroingénierie est effectué dans un but d'interropérabilité,

# Légalité et rétroingénierie

### Logiciels et propriété intellectuelle

- Logiciel protégeable
- ► Fonctionnalité en tant que telle non protégeable

## Article 122-6-1 du code de la propriété intellectuelle

- Acquisition légale du logiciel
- ▶ Soit :
  - La license ne l'interdit pas



- · Le logiciel peut être protégé par une licence
- Sa fonctionnalité en tant que telle n'est pas protégeable.

Par exemple, le programme Word:

- Fait l'objet d'une protection juridique spécifique.
- Mais la fonctionnalité de Word : un logiciel de traitement de texte, n'est pas protégeable par Microsoft.

#### Droit de la rétroingénierie

Le logiciel ne doit pas avoir été piraté

#### Et:

- · Soit la license le permet
- Soit cette rétroingénierie est effectué dans un but d'interropérabilité,

#### Résumé:

Il est interdit de décompiler une application à des fins autresque de rétroingénierie, ce qui fait que pour analyser une application, il estillégale d'analyser le code source, et encore plus de le partager

# Légalité et rétroingénierie

### Logiciels et propriété intellectuelle

- Logiciel protégeable
- ► Fonctionnalité en tant que telle non protégeable

## Article 122-6-1 du code de la propriété intellectuelle

- Acquisition légale du logiciel
- ► Soit:
  - La license ne l'interdit pas
  - Réalisation à des fins d'interropérabilité



- Le logiciel peut être protégé par une licence
- · Sa fonctionnalité en tant que telle n'est pas protégeable.

Par exemple, le programme Word:

- Fait l'objet d'une protection juridique spécifique.
- Mais la fonctionnalité de Word : un logiciel de traitement de texte, n'est pas protégeable par Microsoft.

#### Droit de la rétroingénierie

Le logiciel ne doit pas avoir été piraté

#### Et:

- Soit la license le permet
- · Soit cette rétroingénierie est effectué dans un but d'interropérabilité,

#### Résumé:

Il est interdit de décompiler une application à des fins autresque de rétroingénierie, ce qui fait que pour analyser une application, il estillégale d'analyser le code source, et encore plus de le partager

# Légalité et rétroingénierie

## Logiciels et propriété intellectuelle

- Logiciel protégeable
- ► Fonctionnalité en tant que telle non protégeable

## Article 122-6-1 du code de la propriété intellectuelle

- Acquisition légale du logiciel
- ▶ Soit :
  - La license ne l'interdit pas
  - Réalisation à des fins d'interropérabilité

« On n'a donc pas le droit en France de démontrer techniquement qu'un logiciel présente des failles de sécurité, ou que la publicité pour ces logiciels est mensongère. Dormez tranquilles, citoyens, tous vos logiciels sont parfaits. »



**Maxime Catrice** 

· Légalité et rétroingénierie

Guillermito